



**Paul Éric Kingue, libéré le 5 octobre après presque 9 mois de détention, s'est dit déterminé à obtenir réparation des mois passés en prison, « pour rien ».**

Le directeur de campagne et allié politique de Maurice Kamto, lors du dernier scrutin présidentiel, dit avoir été arrêté et jeté en prison « pour rien » par le régime de Paul Biya. Il réclame jusqu'à 10 milliards en guise de réparations

**« J'ai saisi l'ONU pour qu'on condamne le Cameroun à me verser 10 milliards pour les 9 mois que je viens de passer en prison »,** a annoncé sur Equinoxe Radio l'homme politique.

L'ancien Maire RDPC de la commune de Njombe-Penja, département du Moungo, région du Littoral, et actuel président du Mouvement patriotique pour un Cameroun nouveau (MPCN), maîtrise bien les procédures. Il a déjà intenté une action similaire et a eu gain de cause. D'ailleurs il attend déjà 6 milliards de Fcfa comme réparation à l'Etat du Cameroun, qu'il accuse de lui avoir causé « des dommages très graves.

**« Chaque fois qu'ils m'arrêteront l'argent va s'ajouter et un matin ils seront obligés de me céder le Cameroun »,** a-t-il lancé.

Le 8 février 2008, Paul-Eric Kingué, tout fraîchement élu maire de la commune de Njombé-Penja, est cueilli à son domicile et traduit devant le tribunal. L'Etat du Cameroun lui reproche d'être l'un des instigateurs des violentes émeutes qui viennent d'ensanglanter le pays.

Sa commune, qui abrite un important complexe agroalimentaire, a connu de graves saccages et le maire est soupçonné d'y avoir contribué par l'entremise de casseurs.

Près de huit ans plus tard, au terme d'une longue et éprouvante procédure judiciaire derrière les barreaux, la Cour suprême a annulé ce jugement qui lui avait valu une condamnation à perpétuité. C'est ainsi alors qu'il va saisir les juridictions internationales pour réparation.

Aujourd'hui, l'Etat du Camroun ne s'est pas encore exécuté, et l'ancien magistrat municipal est pratiquement passé à la vitesse supérieure enfin que ses droits soient recouverts « **Mes avocats français viennent de mettre en demeure l'Etat du Cameroun pour qu'il paie cette réparation dans 60 jours** », expliquait-il.

L'ancien prisonnier avait annoncé des actions qui peuvent être engagées, allant jusqu'à indiqué que l'avion du chef de l'Etat peut être saisi : « **par exemple si monsieur Biya atterrit n'importe où avec son avion ou un avion loué, on peut notifier par voie d'huissier que cet avion de ne peut plus bouger** », avait-il averti.